

LE PORTRAIT DE LA SEMAINE

Isabelle RAFFARD

Présidente de Bordeaux Médiation



LE PORTRAIT DE LA SEMAINE



Présentation de l'association BORDEAUX MEDIATION
par sa nouvelle Présidente,
Isabelle RAFFARD, Médiatrice depuis 2016.

Le développement de la médiation est une opportunité pour les avocats !

BORDEAUX MEDIATION : La solution du Barreau de Bordeaux pour le règlement amiable et sécurisé de vos litiges.

Le développement exponentiel des MARD et en particulier de la médiation a conduit à une évolution importante de notre association, et de ses activités :

L'association BORDEAUX MEDIATION a été créée en 2000 en partenariat avec l'Ordre des avocats du barreau de Bordeaux, elle comporte déjà environ 80 membres mais elle a vocation à accueillir l'ensemble des avocats-médiateurs du barreau de Bordeaux qui le souhaitent.

Notre association souhaite aussi pouvoir répondre aux besoins des avocats non médiateurs, d'abord par la mise en œuvre effective des médiations, mais également par la formation à la compréhension de l'intérêt stratégique de la médiation comme à l'accompagnement concret en médiation.

La Médiation, un moyen légal et différent de régler vos désaccords

La médiation est une **voie légale de résolution amiable d'un litige**, par laquelle un médiateur indépendant, neutre et impartial, facilite dans le respect des droits et intérêts de chacun, la recherche d'une solution « sur mesure », qui sera librement acceptée parce que mutuellement satisfaisante.

La médiation, d'origine conventionnelle ou judiciaire, peut intervenir **dans tous les domaines** du droit et de la vie personnelle ou professionnelle et économique, des particuliers comme des entreprises.

La médiation permet dans des conditions de rapidité et de coût maîtrisées, de rechercher et de mettre en œuvre, une **solution efficace et librement choisie et acceptée par les parties**.

L'accord de médiation, qui pourra être total ou limité à certains aspects du litige, permettra aux parties de décider du règlement de leur différend et ce tout **en limitant ou en évitant le coût, la durée et surtout l'aléa d'une procédure judiciaire exclusivement contentieuse**.

LE PORTRAIT DE LA SEMAINE

La médiation n'est pas seulement un mode alternatif de règlement des litiges et peut également s'inscrire dans le cadre des procédures judiciaires, classiques ou participatives.

La médiation est aussi un **processus juridique** au cours duquel les parties doivent être éclairées sur leurs droits, afin de sécuriser les accords dont elles pourront décider librement en conscience.

Comment se former à l'accompagnement en médiation ?

L'avocat a toute sa place en médiation : encore faut-il qu'il la prenne !

Parce que c'est une mission juridique nouvelle et trop souvent méconnue le rôle de notre association d'avocats-médiateurs est de vous former spécifiquement à l'accompagnement de vos clients en médiation :

- Apprécier l'opportunité stratégique de la médiation pour pouvoir l'accepter ou la prescrire utilement dans le cadre de notre devoir de conseil ;
- Préparer son client en amont de la médiation, sécuriser le périmètre de la négociation ;
- Assister son client et participer activement à la recherche de solutions constructives et « sur mesure » pendant la médiation,
- Faire preuve d'inventivité et d'ingénierie juridique spécifique à la médiation
- Rédiger les actes pour sécurisation de l'accord amiable à l'issue de la médiation

Deux formations complémentaires seront dispensées très prochainement par Bordeaux Médiation à l'EDA : inscrivez-vous ! <https://www.eda-alienor.com/formation-continue/catalogue.html>

- **La médiation comme stratégie de conseil et/ou de défense de son client** (le 22 novembre 2022 – 17h à 19h)
- **Accompagner son client en médiation** (le 1^{er} décembre 2022 – 17h à 19h)

D'autres journées spécifiques de formation des avocats à la médiation seront programmées en 2023.

Comment nous contacter ?

Pour toute question, ou demande de désignation d'un médiateur dans vos dossiers :

- Via le site : www.bordeaux-mediation.fr (formulaire contact dédié aux demandes de désignations)
- Par mail : bordeaux-mediation.association@laposte.net
- Par téléphone au 05 56 44 48 44
- En nous écrivant à l'adresse suivante : 1 rue de Cursol, CS 41073, 33 077 Bordeaux Cedex